



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 1/2013 du 28 février 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 33'000.00 pour financer des études dans le domaine des économies d'énergie.**
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 3. D'amortir cet investissement sur 3 ans.**



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 2/2013 du 12 mars 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'autoriser la Municipalité à passer commande d'un véhicule, tel que celui décrit dans le présent préavis, destiné aux services industriels.**
- 2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à cet effet, soit Fr. 41'000.00.**
- 3. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 4. D'amortir cet investissement par le biais du compte « épuration ».**



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 3/2013 du 11 mars 2013,
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 26 voix pour et 4 avis contraires

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création d'un couvert à la station d'épuration du Sépey.**
- 2. D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 127'000.00.**
- 3. D'accorder un crédit complémentaire pour le remplacement de l'installation de déshydratation des boues d'un montant total de Fr. 40'000.00.**
- 4. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 5. D'amortir cet investissement par le biais du compte « épuration ».**



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 4/2013 du 19 mars 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'adopter le préavis municipal n° 4/2013 du 19 mars 2013 relatif à la radiation partielle des servitudes publiques n° 232913 (passage public à pieds et à char) et n° 344592 (passage public à pieds) au lieu-dit « Au Pertuis ».**
- 2. D'adopter la réponse à donner à l'opposition déposée durant le délai de l'enquête publique ouverte du 30 juin au 29 juillet 2012.**
- 3. De donner à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toutes instances, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la réponse mentionnée ci-dessus.**